

Mesdames et Messieurs,

Veillez trouver ci-dessous un mémoire présenté au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique concernant l'enquête sur Mindgeek, la protection des renseignements personnels et le consentement.

Je suis conscient qu'il est tard et qu'une partie de ce que j'ai écrit pourrait ne pas être du ressort de votre Comité quant à la question dont vous êtes saisis. Cependant, je suis d'avis que c'est utile dans la mesure où cela concerne les questions que vous abordez.

Je serai heureux de donner aux membres qui manifestent un intérêt en ce sens de l'information sur la vérification de l'âge et sur ma propre expérience de la mise en place de mesures de contrôle réglementaires dans l'industrie du contenu pour adultes au Royaume-Uni.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Murray Perkins

De 2016 à 2019, j'ai travaillé à la mise en œuvre de l'objectif du gouvernement britannique d'instaurer des mesures visant à contrôler la pornographie en ligne, l'objectif ayant été de garantir, pour reprendre le libellé de la loi britannique sur l'économie numérique (la *Digital Economy Act*), que « le matériel [pornographique] n'est pas normalement accessible aux personnes âgées de moins de 18 ans [TRADUCTION] ». Pendant la majeure partie de cette période, j'ai dirigé la mise en œuvre des responsabilités de l'organisme de réglementation désigné pour vérifier l'âge des personnes. Avant de travailler sur la loi britannique sur l'économie numérique, pendant plus de dix ans, j'ai géré le travail quotidien de l'organisme de réglementation britannique responsable des secteurs du cinéma et de la vidéo quant aux contenus destinés aux adultes.

Bien que je continue de travailler à protéger en ligne les enfants, y compris par la vérification de l'âge, j'écris ceci en ayant à l'esprit mon expérience particulière de la réglementation des contenus destinés aux adultes et mon travail avec l'industrie du contenu pour adultes.

Je suis conscient des considérations actuelles du Comité, telles que je les comprends, concernant le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants, la protection des renseignements personnels et le consentement. Je vais essayer de ne pas trop m'éloigner de ces points.

Je formule quelques hypothèses — en vérité, elles ne sont pas toutes que de simples suppositions — qui permettent de mettre en contexte mes commentaires qui suivent.

– Bien qu'il existe des exceptions, et que cela plaise ou non, la pornographie adulte produite et distribuée de manière consensuelle est un produit légal.

– La pornographie est un produit destiné aux adultes. Elle n'est pas destinée aux enfants.

– Quelle que soit la manière dont on l'aborde, qu'il s'agisse d'une position éthique, d'une étude universitaire ou d'une expérience pratique, la pornographie suscite souvent des opinions polarisées.

– Quel que soit le côté du débat, d’après mon expérience, une majorité acceptera que la pornographie comporte au moins un risque de préjudice. Elle n’est pas la seule bien sûr, car de nombreux produits comportent un tel risque. Cependant, et si l’on parle en termes généraux plutôt qu’en citant des exemples précis, ce sont la nature du préjudice, la ou les personnes qui le subissent et l’étendue du préjudice qui tendent à être débattues.

Il est à noter que Pornhub travaille avec la Lucy Faithfull Foundation au Royaume-Uni. Selon moi, c’est un pas positif et je ne veux rien enlever à la contribution utile que la Lucy Faithfull Foundation peut apporter ni à la volonté de Pornhub d’avoir recours à son expertise. Il me semble juste que l’expertise de cette fondation éclaire les messages sur une plateforme de contenus pour adultes ayant le profil, l’étendue et l’achalandage de celle de Pornhub. Mais je n’ai pas vu d’élément de preuve soutenant l’idée que des abuseurs ou des abuseurs potentiels *fréquentent* une plateforme comme Pornhub à la recherche de matériel d’exploitation sexuelle d’enfants. Ce qui ne veut pas dire que cela n’arrive pas, cela arrive certainement. Mais ce que je comprends très clairement de la police ici au Royaume-Uni au moins, c’est que le matériel d’exploitation sexuelle d’enfants est partagé principalement ailleurs sur Internet. Pornhub est peut-être, et certainement, un des sites de pornographie les plus populaires, avec plus de mesures de contrôle en place qu’il n’aurait pu le reconnaître jusqu’à présent. Cela ne veut pas dire pour autant que ces mesures ont toujours été efficaces. J’ai travaillé avec Mindgeek dans le passé, comme avec de nombreux services pour adultes, et je pense que ses intentions déclarées en tant qu’entreprise de supprimer les images d’enfants exploités sexuellement sont sincères. Je sais que le scepticisme est une réaction compréhensible, surtout lorsque des erreurs grossières ont été commises. Cependant, retirer de telles images, et redoubler d’efforts pour les retirer, se justifie d’un point de vue commercial. En effet, Pornhub n’a aucun avantage commercial à renfermer du contenu jugé illégal dans tous les territoires d’où proviennent les niveaux d’achalandage considérables pour sa plateforme.

Il ne fait aucun doute que la plateforme a déjà diffusé du matériel d’exploitation sexuelle d’enfants dans le passé. Je ne veux pas dire par là qu’il n’y a aucun matériel dans lequel des enfants sont exploités sexuellement sur Pornhub en ce moment. Je ne le sais pas. Je ne sais pas dans quelle mesure ses procédures actuelles fonctionnent efficacement et combien de ce matériel passe entre les mailles du filet. Mais, malheureusement, du contenu de ce genre se retrouve sur la plupart des grandes plateformes de médias sociaux populaires. Je pense que certaines de ces plateformes sont moins bien outillées pour empêcher le téléversement de tel matériel en premier lieu.

Un expert en protection de l’enfance au Royaume-Uni, spécialisé dans les médias sociaux, m’a dit un jour, à propos du partage d’images autogénérées de nature sexuelle, que nous outillons les téléphones mobiles de caméras avec accès à Internet, que nous donnons de tels téléphones mobiles à de jeunes adolescents qui s’engagent avec leurs pairs sur les médias sociaux. À quoi nous attendions-nous?

Je ne pense pas qu’il s’agisse de savoir s’il y a de telles images sur les médias sociaux, mais plutôt ce qui est fait à ce sujet. Vous déciderez vous-mêmes si Pornhub en fait assez.

Lorsqu’il est question de consentement, j’ai également tendance à croire que Pornhub ne veut pas non plus de contenu généré sans consentement sur sa plateforme. C’est après tout un autre casse-tête dont la plateforme souhaite certainement se passer. Mais c’est plus difficile à contrôler.

Vérifier les utilisateurs qui sont autorisés à télécharger du contenu me semble être un pas important et fort utile dans la bonne direction. Si ce pas s’accompagne de mesures de modération et de contrôle du

contenu véritablement efficaces, il peut résoudre de nombreux problèmes potentiels liés au consentement. Cependant, je pourrais aussi me poser la question suivante : « Comment le fait de connaître l'utilisateur qui télécharge du contenu peut-il garantir le consentement de toutes les personnes présentes à l'écran? » Je ne veux pas dire par là ce que l'on pense ou ce que l'on juge être le cas, mais comment peut-on réellement le *savoir*?

Je reconnais qu'il y a des mécanismes dans certains pays qui pourraient fournir une certaine assurance, et qu'il y a évidemment des mesures de contrôle plus efficaces, bien que loin d'être infaillibles, sur le contenu produit professionnellement. Mais qu'en est-il du contenu « amateur » qui peut provenir d'un large éventail de pays différents et peut-être moins bien réglementés? Il est vrai qu'une bonne quantité de contenus à première vue douteux présentent des indices pouvant rassurer dans une certaine mesure quant au consentement. Mais c'est loin d'être le cas pour tous les contenus. Il est possible qu'il y ait d'autres mesures de contrôle en place qui ne ressortent pas de la déclaration de Mindgeek. Mais sinon, et en acceptant que des erreurs aient été commises dans le passé, comment peut-elle *réellement*, ou du moins adéquatement, atténuer le risque maintenant?

Pardonnez-moi de m'écarter de vos considérations premières, mais je suis d'avis qu'il est important de vraiment commencer à aborder les difficultés et les considérations éthiques qui se posent lorsqu'il s'agit de pornographie en ligne.

La pornographie n'est pas produite ou distribuée à l'intention des enfants. Pourtant, elle reste librement accessible en ligne aux enfants. La BBC au Royaume-Uni a récemment publié un article sur l'expérience sexuelle des femmes. On y décrit l'expérience d'une jeune femme se rappelant avoir regardé de la pornographie à l'âge de 12 ans. Ce n'est pas un exemple atypique d'après des études ayant été réalisées. Une autre jeune femme se souvient de l'éducation sexuelle qu'elle a reçue dans son enfance : « Ça pousse les gens à se rendre en ligne et à consulter des sites comme Pornhub. La nouvelle génération est élevée en pensant que le sexe est censé être violent et dégradant, mais ce n'est pas le cas. » J'emprunte cette citation à la BBC en référence explicite à Pornhub. Mais ce sera tout aussi vrai pour les autres principaux sites Web pour adultes avec lesquels les enfants se familiarisent. Je suis sûr que je n'apprends rien au Comité à cet égard.

D'autres peuvent, et je suis sûr qu'ils le feraient, parler davantage des expériences en ligne d'enfants en matière de pornographie et des risques de préjudice qui y sont associés. D'autres peuvent, j'en suis sûr, parler davantage des risques de préjudice associés à des formes de pornographie qui sont plus abusives, mais qui pourraient être considérées ou présentées comme légales, des difficultés entourant des comportements violents ou physiquement risqués, ou de caméras cachées et de la façon dont on peut distinguer ce qui est mis en scène et consensuel de ce qui ne l'est pas.

Je pense que la prévalence de la pornographie en ligne et la nature d'une grande partie de cette pornographie amènent à se demander pourquoi elle est encore si facilement accessible aux enfants alors que des moyens technologiques pour en restreindre l'accès existent déjà depuis un certain nombre d'années. Je comprends peut-être mieux que la moyenne des gens, du moins lorsqu'il s'agit de considérer des contrôles d'âge pour des sites Web pour adultes, l'importance de la protection des renseignements personnels et de la sécurité et le respect du droit des adultes à accéder à un contenu légal, que cela nous plaise ou non. Je sais aussi qu'il existe des outils qui sont compatibles avec ces intérêts.

On m'a dit, il y a de nombreuses années, qu'Internet est une jungle et que des mesures de contrôle hors ligne deviendraient redondantes. Bien, ce n'est plus une jungle. Il n'est pas difficile de penser à des mesures de contrôle qui sont en place sur Internet, comme la réglementation des services financiers, pour les sites de paris en ligne, et même, en prenant des exemples récents très médiatisés aux États-Unis, des mesures de contrôle sur ce que des gens peuvent mettre en ligne sur les plateformes de médias sociaux populaires.

J'accepte qu'il existe différents points de vue concernant la pornographie. Cependant, je sais aussi qu'il y a peu d'industries qui sont aussi persistantes que celle du contenu pour adultes. À mon avis, le respect des libertés des adultes, que nous soyons d'accord ou non avec des libertés particulières, la protection des personnes vulnérables et, surtout, la protection des enfants ne sont pas nécessairement des objectifs incompatibles. Mais je m'attends à ce qu'ils soient largement irréalisables en l'absence de coopération.

Je comprends que je risque de passer pour un apologiste de la pornographie ou de l'industrie du contenu pour adultes, et ce n'est certainement pas mon intention. Mon point de vue est pragmatique. S'il est possible de s'attaquer à des entreprises individuelles, l'industrie est en quelque sorte un phénix.

Lorsqu'on considère l'aspect éthique de la pornographie en ligne et les pratiques des grandes entreprises, à mon humble avis, mais aussi d'après mon expérience pratique, l'industrie du contenu pour adultes est au moins ouverte à une réglementation efficace pour garantir que son produit soit moins facilement accessible aux enfants et peut-être même pour mieux répondre aux préoccupations concernant le contenu lui-même. Certainement pour traiter le genre de cas flagrants dont le Comité a été saisi. Pourquoi l'industrie ne s'y met-elle alors pas tout simplement? Parce qu'en ce qui concerne les mesures plus restrictives, ce n'est pas commercialement viable en l'absence de règles du jeu équitables, tant que tous les joueurs de l'industrie ne sont pas assujettis aux mêmes contrôles. Et c'est là que les législateurs peuvent faire toute la différence. Il me semble que le Canada est actuellement en excellente position pour faire cette différence.